



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 septembre 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 septembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, David Frau, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Basiliu Moretti, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Dominique Carlotti à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à David Frau, Camille Bernard à Annie Sichi, Jean-Pierre Sollacaro à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Basiliu Moretti, Jean-François Luccioni à Jacques Billard, Isabelle Falchi à Aurélia Massei, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Emmanuelle Villanova à Annie Costa-Nivaggioli, Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau à Christian Bacci, Pierre-Laurent Audisio à Stéphane Vannucci, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Marine Schinto à Laurent Marcangeli, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Isabelle Jeanne, Philippe Kervella, Paul Mancini, Alexandre Farina

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200928-2020_222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020
Affichage : 02/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 28 septembre 2020
Délibération N° 2020/222
Aide à la mise en place d'un service de bibliobus

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le réseau des bibliothèques d'Ajaccio compte 5 structures. Il ne parvient toutefois pas à desservir tous les quartiers de la Ville, notamment les quartiers périphériques. Pour qu'un public plus large bénéficie d'un service de lecture publique à proximité, il est proposé de développer un service de bibliobus : il s'agit d'un véhicule aménagé pour servir de bibliothèque itinérante.

Il permettrait de desservir un large périmètre et de toucher davantage d'usagers. En allant au-devant des lecteurs potentiels, le bibliobus peut attirer de nouveaux publics, notamment ceux qui n'osent pas franchir les portes d'une bibliothèque pour des raisons sociologiques ou financières, ceux qui ne sont pas véhiculés, ceux qui ont des contraintes horaires incompatibles avec une visite en bibliothèque...

Pour mener à bien ce projet, des investissements sont nécessaires, notamment l'achat du véhicule et son aménagement intérieur. Une subvention de l'Etat permettrait de financer une partie de ces coûts.

Le coût global du projet est estimé à 110 000 € HT.

Le plan de financement se décompose comme suit :

- Etat (Drac) : 55 000 € (50 %)
- Ville d'Ajaccio : 55 000 € (50 %).

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser la demande de subvention à la direction régionale des affaires culturelles afin de mettre en place un service de bibliobus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oùï l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2020,

DECIDE

D'autoriser la demande de subvention à la Direction régionale des Affaires culturelles afin de mettre en place un service de Bibliobus.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

